

DEPARTEMENT

Séance du 12 août 2025

BOUCHES DU RHONE

L'an deux mille vingt cinq et le douze août à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Monsieur GESLIN Laurent, maire.**

Nombre de membres
afférents au
conseil municipal :
En exercice : 15

Présents : Monsieur VILLERMY Jean-Louis, Madame BERTRAND Sylvie, Monsieur DELLA SANTINA Patrick, Madame BAYEUL Julie, adjoints au maire.
Madame BRETON Magali et Messieurs EYNAUD Éric, RAMILSON Gilles, GESLIN Arnaud.

Qui ont pris part
à la délibération : 9

Absents excusés : Mesdames FONTAINE Véronique, BAZIN Natacha, HUGLY Daniela, METIFIOT Babette et Messieurs PAFUNDI Tony, PORTE Florian.

Date de la convocation :
5 août 2025

A été nommé secrétaire de séance : Madame BERTRAND Sylvie

Date d'affichage :

Objet de la délibération : Cession des locaux de la maison médicale et lancement de la consultation des entreprises pour la construction de l'extension

Cette délibération annule et rectifie la délibération n° 2025-11 en date du 14 janvier 2025.

Monsieur le maire informe l'assemblée que l'avis du domaine en date du 19 décembre 2024 a permis d'apprécier la valeur minimale de cession sans justification particulière des locaux du rez-de-chaussée de la maison régionale de santé à un prix de 400.500,00 € (quatre cent mille cinq cent euros). C'est ce prix qui serait proposé à l'acquéreur potentiel, Monsieur Gaël MAUDOIGT, en son nom propre ou au nom d'une société.

La procédure de consultation des entreprises pour la construction du nouveau bâtiment consistant à l'extension de la maison médicale pourrait alors être lancée par la commune dans le but d'avoir un chiffrage plus précis du coût des travaux et envisager un financement complémentaire s'il y a lieu.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE le prix de cession des locaux du rez-de-chaussée de la maison régionale de santé à 400.500,00 € (quatre cent mille cinq cent euros), prix qui sera proposé à Monsieur Gaël MAUDOIGT, l'acquéreur potentiel, en son nom propre ou au nom d'une société.

APPROUVE le lancement de la procédure de consultation des entreprises pour la construction du nouveau bâtiment dans le but d'affiner le coût des travaux ;

AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la cession du bien ainsi qu'au lancement de la consultation des entreprises pour la construction de l'extension.

Vote : Pour – 9 voix

Contre – 0 voix

Abstention – 0 voix

Pour copie conforme au registre des délibérations
Le Maire, Laurent GESLIN

Ont signé les membres présents



2025 47

Accusé de réception en préfecture
013-211300579-20250812-2025-47-DE
Date de réception préfecture : 18/08/2025